

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 564

16 mars 2009

SOMMAIRE

Alander S.P.F.	27049	MAS International	27046
Alimede Luxembourg S.à.r.l.	27066	Masi S.à r.l.	27064
Apax Look Group 1 S.à r.l.	27050	Masi S.à r.l.	27065
Arizona Investments S.A.	27049	MEIF II Germany Holdings S. à r.l.	27064
Babble Lux	27046	MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l.	27051
Birdsview Fund	27069	MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	27065
California Internet Holding S.A.	27049	Moltech Invent S.A.	27067
Cassiopée International S.A.	27071	Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l.	27048
Chizton S.A.	27072	Philos Currency Fund	27026
Crismar Investissements S.A.	27048	SEB Optimus	27068
Dijo S.C.I.	27026	SEB Optimus II	27068
Dresdner Leasing 1 S.à.r.l.	27050	Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.	27048
Eberno	27069	Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.	27049
Electricité du Grand Duché de Luxem- bourg S.A.	27066	Sole SCI	27064
Euroeast Investments SAH	27070	Steffen Holzbau S.A.	27070
Euroeast Investments SAH	27071	St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.	27051
Euroeast Investments SAH	27070	Studiocare S.A.	27047
Europa Plurimedia Synergie	27026	Terralux Consult SA	27051
Flexis S.A.	27052	Terralux Consult SA	27052
Harvest S.A.	27072	Terralux Consult SA	27050
Innovation Immobilière S.A.	27072	Terralux Consult SA	27050
Interfab Holding S.A.	27067	Terralux Consult SA	27052
Interfab SPF, S.A.	27067	The Jupiter Global Fund	27071
International Developments S.A.	27047	Tofev S.A.	27068
International Retail Holdings S.à r.l.	27066	Um Ries S.A.	27047
Iris Garden Finance	27049	Um Ries S.A.	27047
Lapiazzetta SA.	27065	Unicorn Investors S.à r.l.	27067
Look Group 1 S.à r.l.	27050		
Luxcellence Management Company S.A.	27051		

Europa Plurimedia Synergie, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.200.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009027457/231/14.

(090029675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Dijo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6131 Junglinster, Am Bruchbiertg Z.I. Langwies.

R.C.S. Luxembourg E 1.351.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009027459/231/14.

(090030100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Philos Currency Fund, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.870.

STATUTES

In the year two thousand and nine on the sixth of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Philos Asset Management, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7, rue d'Amsterdam, L-2611 Luxembourg (Luxembourg) and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 6 February 2009, not yet registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés and whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mr Yannick Arbaut, lawyer, residing in Luxembourg (Luxembourg), by virtue of a proxy given by private seal (the General Partner); and

2. Currency Capital Management, S.L., a private limited liability company (sociedad mercantil de responsabilidad limitada) with registered office at Principe de Vergara 7, 28001 Madrid, incorporated under the laws of Spain and registered with the trade and companies register of Madrid under volume 25.649, book 0, page 128, section 8, sheet M-462237 and with Spanish tax identification code B-85445666,

here represented by Mr Yannick Arbaut, lawyer, residing in Luxembourg (Luxembourg), by virtue of a proxy given by private seal (the Limited Partner);

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

Art. 1. Denomination and Form. There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of Philos Currency Fund (the Company).

The Company shall be governed by the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Act) and by the act of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the 1915 Act) (provided that in case of conflicts between the 1915 Act and the 2007 Act, the 2007 Act shall prevail) as well as by these article of incorporation (the Articles).

Art. 2. Duration - Dissolution. The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a sub-fund if no further sub-fund is active at this time.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner (as defined in article 17 below) by a resolution of the Shareholders (as defined in article 3 below) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 21 hereto as well as by the 1915 Act.

Art. 3. Corporate objects. The exclusive purpose of the Company is to invest its funds in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders (the Shareholders or individually a Shareholder) the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, cash and cash related instruments and other equity and/or debt instruments;

(c) advance, lend, borrow or deposit equity, bonds, notes, promissory notes, cash and cash related instruments and other equity and/or debt instruments;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Act but in any case subject to the terms and limits set out in its issuing document (the Issuing Document).

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 5. Share capital - Classes of shares - Sub-funds - Form of shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares (the Shares and individually a Share) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 10 hereof. The minimum capital shall be as provided by law i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) or the equivalent in any other freely convertible currency. The minimum subscribed capital increased by issuance premiums (if any) of the Company must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been admitted to the list referred to article 43 (1) of the 2007 Act.

The share capital of the Company shall be represented by the following classes of shares (the Classes and individually a Class) of no par value:

- the management shares (the Management Shares) which shall be reserved to the General Partner, as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company and which gives its holder the right to receive a remuneration in accordance with the provisions of the Issuing Document; and

- the ordinary shares (the Ordinary Shares) which shall be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires), and, as the case may be, the General Partner.

The initial capital is thirty one thousand Euro (EUR 31,000) divided into one (1) Management Share and into thirty (30) Ordinary Shares.

The General Partner shall determine if other different Classes of Shares, the specific features of which will be described in the Issuing Document of the Company, will be issued.

The General Partner may establish portfolios of assets constituting each a sub-fund (each a Sub-Fund and together the Sub-Funds) within the meaning of article 71 of the 2007 Act for one Class of Shares or for multiple Classes of Shares. The investment objectives and restrictions of a relevant Sub-Fund may differ from those of other Sub-Funds. The features of a Class may differ from those of other Classes. As between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class or Classes of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it and there shall be no cross liability between the Sub-Funds, in derogation to article 2093 of the Civil Code.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited period or a limited period of time. In the latter case, at the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Class of Shares, in accordance with article 7 below. In respect of the relationships between the Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

Within each Sub-Fund, Shares can furthermore be issued in series representing all Shares issued on any valuation day (the Valuation Day) in any Class of Shares.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes of Shares. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-Funds.

The Company shall issue Shares in registered form (actions nominatives) only and the Shares will remain in registered form.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated to that effect by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of its registered Shares, its residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by the owner of record.

The entry of the Shareholder's name in the register of Shares evidences the Shareholder's right of ownership over such registered Shares. The Company shall decide whether a certificate for such entry shall be delivered to the Shareholder or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his Shareholding. Global certificates may also be issued at the discretion of the General Partner.

Share certificates, if any, shall be signed by the General Partner. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorised thereto by the General Partner; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the General Partner may determine.

Art. 6. Issue and Subscription of shares. The Company is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Company may allow for fractional Ordinary Shares to be issued to the nearest 1,000 of an Ordinary Share and it being understood that such fractional Ordinary Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to a participation in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class in the relevant Sub-Fund on a pro rata basis.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Class of Shares; the General Partner may, in particular, decide that Shares of any Classes shall only be issued during one or more subscription periods or at such other periodicity as provided for in the Issuing Document.

The subscription of Shares will only become effective upon acceptance by the investor and the Company of a subscription agreement (the Subscription Agreement). The Subscription Agreement may impose that the subscription of Shares is followed within a determined time period by contribution of a certain amount of cash or by contribution in kind to the Company. The Subscription Agreement may contain from time to time commitments to contribute a certain amount of cash or contribution in kind to the Company upon the receipt of drawdown notices issued by the General Partner.

The General Partner may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on closings, subsequent commitments, default interests or restriction of ownership. Such other conditions shall be disclosed in the Issuing Document and/or in the Subscription Agreement.

The failure of an investor or Shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of the Issuing Document and/or Subscription Agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or Shareholder (the Defaulting Investor) the penalties determined by the General Partner and detailed in the Issuing Document and/or in the Subscription Agreement which may include without limitation:

- the right of the Company to compulsorily redeem all Shares of the Defaulting Investor in accordance with article 7 and which may be at a price below the net asset value of the Shares in accordance with the provisions of the Issuing Document;
- the right for the Company to retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the Shares held by the Defaulting Investor;
- the loss of the Defaulting Investor's right to be, or to propose, members of such advisory body set up in accordance with the provisions of the Issuing Document, as the case may be;
- the loss of the Defaulting Investor's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the Shareholders;
- the right of the other Shareholders to purchase all the Shares of the Defaulting Investor at a price determined in accordance with the provisions of the Issuing Document and/or by the General Partner and which may be at an amount inferior to the net asset value of the Shares.

The penalties or remedies set forth above and in the Issuing Document will not be exclusive of any other remedy which the Company or the Shareholders may have at law or under the Subscription Agreement or the Issuing Document.

Whenever the Company offers Shares for subscription, the price per Share at which such Shares are offered shall be the net asset value per Share of the relevant Class in the relevant series as determined in compliance with article 10 hereof as of such Valuation Day as is determined in accordance with such policy as the General Partner may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable subscription fees, as approved from time to time by the General Partner. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner. The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

If subscribed Ordinary Shares are not paid for, the General Partner may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions or the General Partner may convert the Shares into default Shares which may be redeemed by the Company at a price below to its value as defined in the Issuing Document and/or in the Subscription Agreement.

The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé) (as defined in article 21 below) and provided that such assets comply with the investment objectives, restrictions and policies of the relevant Sub-Fund.

Art. 7. Redemption of shares. Any Shareholder may at any time require the redemption of all or part of his or her Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the General Partner within the limits provided by law, these Articles and the Issuing Document.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares may be redeemed in any Class of Shares; the General Partner may, in particular, decide that Shares of any Class shall only be redeemed on such Valuation Days as provided for in the Issuing Document. The General Partner may impose a lock-up period during which redemption of Shares are not allowed.

The redemption price per Share shall be paid within a period as determined by the General Partner and /or the Issuing Document, provided that the Share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company. Shares in any Sub-Fund will not be redeemed if the calculation of the net asset value per Share in such Sub-Fund is suspended in accordance with article 10 hereof.

The redemption price shall be equal to the net asset value per Share of the relevant Class in the relevant series in the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with the provisions of article 10 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the General Partner and/or the Issuing Document. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner and/or the Issuing Document shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder in any Class of Shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class. At the General Partner's discretion, the Company reserves the right to transfer any existing Shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one Class of Shares into another appropriate Class of Shares without charge.

If as a result of any request for redemption the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder in any Class of Shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner and/or the Issuing Document, then the General Partner may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class. At the General Partner's discretion,

the General Partner reserves the right to transfer any existing Shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one Class of Shares into another appropriate Class of Shares without charge.

Shares of any Class will not be redeemed in circumstances where the calculation of the net asset value per Share of such Class is suspended by the General Partner pursuant to article 10 hereof.

Further, if on any given Valuation Day, redemption requests pursuant to this Article and/or conversion requests pursuant to the article 8 hereof exceed a certain level determined by the General Partner and/or the Issuing Document in relation to the number or value of Shares in issue in a specific Class, the General Partner may decide that all or part, on a pro rata basis for each Shareholder asking for the redemption and/or conversion of his or her Shares, of such requests for redemption and/or conversion will be deferred for a period and in a manner that the General Partner considers to be in the best interest of the Company. On the next Valuation Day following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such Class or Classes of Shares equal in value (calculated in the manner described in article 10) as of the Valuation Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of Shares of the relevant Class or Classes of Shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed Shares may be cancelled.

Art. 8. Conversion of shares. Unless otherwise determined by the General Partner for certain Classes of Shares, any Shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his or her Shares of one Class into Shares of another Class, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine.

The price for the conversion of Shares from one Class into another Class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two Classes of Shares, calculated on the same Valuation Day subject to the provisions of the Issuing Document.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder in any Class of Shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner or the Issuing Document, then the General Partner may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class. At the General Partner's discretion, the General Partner reserves the right to transfer any existing Shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one Class of Shares into another appropriate Class of Shares without charge.

Shares of any Class will not be converted in circumstances where the calculation of the net asset value per Share of such Class is suspended by the General Partner pursuant to article 10 hereof.

The Shares which have been converted into Shares of another Class may be cancelled.

Art. 9. Restrictions on ownership of shares. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the General Partner being herein referred to as Prohibited Persons).

In particular, the issue and sale of Shares is only allowed to well-informed investors in the meaning of article 2 of the 2007 Act. An institutional investor, a professional investor and any other investor, including a natural person, if the latter declares in writing his or her adhesion to the well-informed status and has invested a minimum amount of EUR 125,000 or the equivalent amount in any other freely convertible currency.

If the investor declares in writing his or her adherence to the well-informed status and benefits from the appreciation, from a credit institution within the meaning of directive 2006/48/EC, an investment company within the meaning of directive 2004/39/EC or a management company within the meaning of directive 2001/107/EEC certifying its expertise, experience and its knowledge to appreciate in an adequate way the investment made in the Company, then he or her may be allowed to invest in the Company an amount of less than EUR 125,000 or the equivalent amount in any other currency.

The General Partner is entitled to impose stricter conditions as those required by article 2 of the 2007 Act.

U.S. Persons may constitute a specific category of Prohibited Persons.

For such purposes the Company may:

(1) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

(2) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

(3) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and

(4) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder.

Art. 10. Calculation of net asset value per share.

Calculation and Publication

The Net Asset Value per Share of each Class within the relevant Sub-Fund will be expressed in the currency of such Class or in the currency of the Sub-Fund and will be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class within such Sub-Fund, on any such Valuation Day, by the number of Shares then outstanding in accordance with the valuation rules set forth below. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner will determine. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Sub-Fund are dealt in or quoted, the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation for all applications received on the relevant Valuation Day.

The frequency of the Net Asset Value calculation is detailed for each Sub-Fund in Part B of the Issuing Document.

The value of any assets will be determined as follows:

(1) The value of any cash on hand or on deposit, money market instruments, bills, demand notes, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(2) Transferable securities and other type of securities and instruments which are listed or dealt in on a stock exchange or dealt in on a regulated market (the Regulated Market), are based on the last available price on the stock exchange or the Regulated Market, which is normally the principal market for such securities.

(3) Securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on a Regulated Market are determined at the fair value based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the General Partner who may use valuation guidelines such as European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) as a basis.

(4) Units and shares of collective investment schemes are based on the last available value provided by the administrative agent, the manager or any other reliable party involved with the Underlying Fund.

(5) The liquidating value of forwards and over-the-counter (OTC) options contracts which are not traded on exchanges or on other Regulated Markets will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of derivative. The liquidating value of futures or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets will be based upon the last available prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the General Partner may deem fair and reasonable. Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability or such other method determined in good faith by the General Partner if it considers that such valuation better reflects the fair value of the relevant credit default swaps. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner and recognised by the Auditor of the Company.

(6) All other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner and described for the relevant Sub-Fund in Part B of this Issuing Document.

The value of all assets and liabilities not expressed in the currency of a Sub-Fund will be converted into the currency of such Sub-Fund at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

The Net Asset Value per Share of each Class and the issue and Redemption Prices per Share of each Sub-Fund may be obtained during business hours at the registered office of the Company and/or the Administrator.

Temporary Suspension of the Calculation

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per Share of any Sub-Fund and the issue and redemption of its Shares from its Shareholders:

(1) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or

(2) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

(3) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(4) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(5) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

(6) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

Any such suspension will be notified to Shareholders having made an application for subscription and redemption of Shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of the net asset value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Sub-Fund.

Any request for subscription or redemption will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company within 2 Business Days following the sending of the suspension notice to the Shareholders, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-Fund, following the end of the period of suspension.

Art. 11. Investment policy, Investment restrictions and Committees. The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Sub-Funds' assets, in accordance with the 2007 Act, (iii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Sub-Funds and (iv) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Issuing Document, in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Issuing Document, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other Funds and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

The General Partner may establish committees within each Sub-Fund and determine the functions of such committees including recommendations and advices in relation to the management and affairs of the Company in respect of the relevant Sub-Fund. The denomination of the committee and the rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of the said committee shall be as set forth in the Issuing Document.

Art. 12. Liability of shareholders. The owners of Ordinary Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 13. Meetings of shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the on the second Wednesday of May at 2.00 p.m. If such day is not a day on which banks are open for general business in Luxembourg (a Business Day), the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by a representative of the General Partner.

Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the Shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such Class.

Art. 14. Notice, Quorum, Proxies, Majority. The notice periods and quorum rules required by the 1915 Act shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided in the Articles.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 15. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner. Convening notices for every shareholders' meeting shall contain the agenda. If bearer Shares have been issued, convening notices shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered Shareholders, at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 16. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item whatsoever only with the agreement of the General Partner.

Art. 17. Management. The Company shall be managed by Philos Asset Management (the General Partner), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and who shall be the liable partner (actionnaire - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 18. Custodian. To the extent required by the 2007 Act, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the Luxembourg act of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time (the Custodian).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Act. If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Until the Custodian is replaced, which must happen within a period of two months from the decision of the General Partner to terminate the appointment or the decision of the Custodian to retire, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

Art. 19. Authorised signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner

as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

Art. 20. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of the Shareholders and remunerated by the Company.

The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 1915 Act and the 2007 Act.

Art. 21. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each year.

The accounts of the Company shall be expressed in EUR.

Art. 22. Application of the income. The general meeting of the Shareholders determines, subject to the approval of the General Partner and within the limits provided by law, the Articles and the Issuing Document, how the income from the Sub-Fund will be applied with regard to each existing Class, and may declare, upon the consent of the General Partner, distributions.

For any Class entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with applicable laws.

Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

The General Partner may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions determined by the General Partner.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Sub-Fund.

No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 23. Merger, Dissolution and Liquidation of Sub-funds and the company.

Liquidation or Merger of Sub-Funds or Classes of Shares

In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-Fund or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner and/or in the Issuing Document to be the minimum level for such Sub-Fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their Shares into Shares of another Sub-Fund under terms fixed by the General Partner or to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund or Class at the net asset value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect). The Company will serve a notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-Fund.

In addition, the general meeting of any Class or of any Sub-Fund will, in any other circumstances and without quorum and by simple majority, have the power, subject to the approval of the General Partner, to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act of 5 April 1993 on the financial sector, as amended for a period of six months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of the 2007 Act or the act of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment and to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of another sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new sub-fund), in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

Subject to the approval of the General Partner, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the Sub-Fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide

upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred in this article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the Shareholders of the Class or Sub-Fund concerned taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Winding Up

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles and subject to the consent of the General Partner.

If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the meeting of the Shareholders by the General Partner. Subject to the consent of the General Partner, the meeting of the Shareholders, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company will further be referred to the meeting of the Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided, upon the consent of the General Partner, by the Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 1915 Act and the 2007 Act. In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the competent regulatory body, shall be appointed by a meeting of the Shareholders, which shall determine their powers and compensation.

The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2007 Act will be exclusively applicable.

The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the meeting of the Shareholders, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

The liquidator(s) will realise each Sub-Fund's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Sub-Fund, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each Class in accordance with their respective rights.

Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the 1915 Act and the 2007 Act.

Transitory provisions

(1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

(2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2010, in particular to approve the accounts of the first financial year.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

(1) Philos Asset Management, prenamed: Management Shares:	1 (one)
(2) Currency Capital Management, S.L.: Ordinary Shares:	29 (twenty-nine)
(3) Philos Asset Management, prenamed: Ordinary Shares:	1 (one)
Total of Management and Ordinary Shares:	31 (thirty-one)

All Management and Ordinary Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the paid-in share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement and Estimation of formation expenses

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Costs

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to EUR 8,000.- (eight thousand euro).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;
2. that Ernst & Young, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg has been appointed as the external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company and
3. that the address of the registered office of the Company be 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first here above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le six février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Philos Asset Management, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue d'Amsterdam, L-2611 Luxembourg, constituée en vertu du droit luxembourgeois par acte du notaire instrumentant, daté du 6 février 2009, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Maître Yannick Arbaut, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'Actionnaire Commandité);

2. Currency Capital Management, S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnole (sociedad mercantil de responsabilidad limitada), avec siège social à Principe de Vergara 7, 28001 Madrid, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Madrid sous Tome 25.649, Livre 0, Page 128, Section 8, Feuille M-462237 avec le code d'identification fiscale espagnol B-85445666,

ici représentée par Maître Yannick Arbaut, avocat, résidant à Luxembourg (Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'Actionnaire Commanditaire).

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (les Statuts) qu'elles forment entre elles.

Art. 1^{er} . Dénomination et Forme. Il existe une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de Philos Currency Fund (la Société).

La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) et à la loi du 10 août 1915 se rapportant aux sociétés commerciales, telle que modifiée périodiquement (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaut) ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Durée de la société - Dissolution. La Société est établie pour une durée illimitée, étant entendu que la Société sera liquidée automatiquement à la cession d'un compartiment si aucun autre compartiment n'est actif à ce moment-là.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité (tels que prescrit par l'article 17) par résolution des Actionnaires (telle que prescrite par l'article 3) adoptée dans les conditions prescrites par l'article 21 des Statuts et la Loi de 1915 pour la modification de ces Statuts.

Art. 3. Objet social. L'objet exclusif de la Société est d'investir ses fonds en avoirs avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires (les Actionnaires ou individuellement l'Actionnaire) des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir toutes formes de facilités de crédit et récolter des fonds par, y compris, mais sans restrictions à, l'émission d'actions, d'obligations, de titres de créance, de billets à ordre, de liquidités et instruments du marché monétaire ou d'autre instruments sur capitaux propres et/ou créance;

(c) avancer, prêter, emprunter ou déposer des actions, des obligations, des titres de créance; des billets à ordre, des liquidités et instruments du marché monétaire ou d'autres instruments sur capitaux propres et/ou créances;

(d) consentir à des garanties, gages ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par convention personnelle ou par hypothèque ou charger sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou une de ses méthodes, pour les besoins de performance des contrats ou obligations de la Société, ou d'un directeur, gestionnaire ou autre agent de la Société, ou d'une Société dans laquelle la Société ou une société parente a des intérêts directs ou indirects, ou de toute Société étant Actionnaire direct ou indirect de la Société ou d'une société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007, mais dans tous les cas soumis aux termes et restrictions décrits dans son document d'émission (Document D'Émission).

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de l'Actionnaire Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social - Classes d'actions - Compartiments - Forme des actions. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées (les Actions et individuellement l'Action), sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'article 10 ci-dessous. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000) ou l'équivalent en devise librement convertible. Le capital minimum souscrit augmenté des primes d'émission (si de telles primes ont été octroyées) de la Société doit être atteint endéans les douze mois après la date à laquelle la Société a été admise sur la liste mentionnée à l'article 43 (1) de la Loi de 2007.

Le capital social de la Société sera représenté par les classes d'actions (les Classes et individuellement une Classe) sans valeur nominale suivantes:

- les actions de commandité (les Action de Commandité) réservées à l'Actionnaire Commandité en tant que actionnaire gérant commandité de la Société, ce qui donne au détenteur le droit de percevoir une rémunération selon les dispositions du Document D'émission de la Société (le Document D'émission); et

- les actions ordinaires (les Actions Ordinaires) souscrites par des actionnaires commanditaires et, le cas échéant, par l'Actionnaire Commandité.

Le Capital initial s'élève à trente et un mille Euros (31.000 EUR) consistant en une (1) Action de Commandité et trente (30) Actions Ordinaires.

L'Actionnaire Commandité décidera si d'autres Classes d'Actions, leurs caractéristiques spécifiques étant alors décrites dans le Document D'émission, seront émises.

L'Actionnaire Commandité peut établir des masses d'avoirs constituant chacune un compartiment (chacun un Compartiment et ensemble les Compartiments), au sens de l'article 71 de la Loi de 2007, correspondant à une Classe d'Actions ou correspondant à plusieurs Classes d'Actions. Les objectifs et restrictions d'investissement d'un Compartiment concerné peuvent différer des autres Compartiments. Les caractéristiques d'une Classe peuvent différer de celles des autres Classes. Dans les relations des Actionnaires entre eux, cette masse sera investit au profit exclusif de la Classe ou des

Classes d'Actions concernées. La Société sera considérée comme constituant une seule et même entité juridique. Toutefois, vis-à-vis des tiers et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera seulement responsable pour les engagements attribuables à ce Compartiment et il n'y aura pas de responsabilité partagée entre les Compartiments, en dérogation de l'article 2093 du Code Civil.

L'Actionnaire Commandité pourra établir chaque Compartiment pour une durée illimitée ou limitée. Dans ce dernier cas, la Société rachètera, à l'échéance de la durée du Compartiment, toutes les Actions des Classes d'Actions concernées, conformément à l'article 7 ci-après. Concernant la relation entre Actionnaires, chaque Compartiment sera considéré comme une entité séparée.

Au sein de chaque Compartiment, des Actions pourront être émises en série, représentant toutes Actions émises à chaque jour d'évaluation (le Jour d'Evaluation) de la valeur nette d'inventaire des différentes Classes d'Actions.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe d'Actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes d'Actions. Le capital de la Société est égal au total des avoirs nets de toutes les Classes de tous les Compartiments.

La Société émettra uniquement des Actions nominatives et les Actions resteront nominatives.

Toutes les Actions émises de la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; et cette inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'enregistrement de ses actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'Actions qu'il détient.

L'enregistrement du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions prouve les droits de l'Actionnaire sur de telles Actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cet enregistrement sera délivré à l'Actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire. L'Actionnaire Commandité pourra, à sa discrétion, émettre des certificats globaux.

Les certificats d'Actions, s'il en est émis, seront signés par l'Actionnaire Commandité. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par l'Actionnaire Commandité; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par l'Actionnaire Commandité.

Art. 6. Émission et Souscription d'actions. La Société est autorisée à émettre à tout moment et sans limitation des Actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux Actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

La Société peut autoriser l'émission de fractions d'Actions Ordinaires au plus proche millième d'une Action Ordinaire. Une telle fraction d'Action Ordinaire ne dispose pas de droit de vote, mais donne proportionnellement droit de participer à la distribution du résultat net et du boni de liquidation attribuable à la Classe du Compartiment concerné.

L'Actionnaire Commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions sont émises quelle que soit la Classe concernée; l'Actionnaire Commandité peut en particulier décider que les Actions d'une Classe seront émises uniquement pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou selon toute autre périodicité telle que prévue dans le Document D'émission.

La souscription d'Actions ne sera effective que sur acceptation, par l'investisseur et la Société, du contrat de souscription (le Contrat de Souscription). Le Contrat de Souscription peut imposer que la souscription des Actions sera suivie, dans une période de temps déterminée, de l'apport à la Société d'un certain montant en espèces ou en nature. Le Contrat de Souscription peut prévoir des obligations périodiques d'apport d'un certain montant en espèces ou en nature à la Société, ce dès réception d'une notification d'appel de capital émise par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut aussi décider d'autres conditions de souscription comme par exemple un engagement minimum à la signature, des engagements subséquents, des intérêts par défaut et/ou la restriction de propriété.

La défaillance d'un investisseur ou Actionnaire de faire, endéans une période spécifiée déterminée par l'Actionnaire Commandité toutes contributions requises ou certains autres paiements à la Société, selon les termes du Document D'émission et/ou du Contrat de Souscription ou de l'engagement de souscription envers la Société, habilite la Société à mettre à la charge de l'investisseur ou Actionnaire concerné (l'Investisseur Défaillant) des pénalités déterminées par l'Actionnaire Commandité et détaillées dans le Document D'émission et/ou le Contrat de Souscription qui peuvent inclure, mais sans être limité à:

- Le droit de la Société de rembourser obligatoirement toutes les Actions de l'Investisseur Défaillant selon l'article 7 et à un montant inférieur à la valeur nette d'inventaire des actions selon les dispositions du Document D'émission;
- Le droit de la Société de retenir tous les dividendes payés ou autres sommes distribuées par rapport aux Actions détenues par l'Investisseur Défaillant;
- La perte par l'Actionnaire Défaillant du droit d'être membre, de proposer des membres au sein des organes de conseil mis en place selon les dispositions du Document D'émission, le cas échéant;
- La perte par l'Actionnaire Défaillant du droit de vote en ce qui concerne les sujets qui doivent être approuvés par tout ou une portion déterminée des Actionnaires;

- Le droit des autres Actionnaires d'acheter toutes les Actions de l'Investisseur Défaillant à un prix déterminé selon les dispositions du Document D'émission et/ou de l'Actionnaire Commandité et qui peut être à un montant inférieur à la valeur nette d'inventaire des Actions.

Les pénalités ou mesures décrites ci-dessus et dans le Document D'émission ne sont pas exclusives d'autres moyens auxquels la Société ou les Actionnaires peuvent avoir recours devant la loi ou selon le Contrat de Souscription ou le Document D'émission.

Lorsque la Société offre des Actions en souscription, le prix par Action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée, déterminée conformément à l'article 10 ci-dessous au Jour d'Evaluation conformément avec la politique déterminée périodiquement par l'Actionnaire Commandité. Ce prix sera majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par l'Actionnaire Commandité. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Si des Actions Ordinaires souscrites ne sont pas libérées, l'Associé Commandité peut annuler leur émission tout en conservant le droit au paiement des frais et commissions de souscription y relatifs ou convertir les Actions concernées en Actions qui peuvent être rachetées par la Société à un prix inférieur à sa valeur telle que définie dans le Document D'émission et/ou le Contrat de Souscription.

L'Actionnaire Commandité pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé (tel que défini à l'article 21 ci-après) de la Société et à condition que ces valeurs soient compatibles avec les objectifs, les restrictions ainsi que la politique d'investissement du Compartiment concerné.

Art. 7. Rachat des actions. Tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des Actions qu'il ou elle détient, selon les modalités fixées par l'Actionnaire Commandité et dans les limites imposées par la loi, par les présents Statuts et par le Document D'émission.

L'Actionnaire Commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions seront rachetées dans chaque Classe d'Actions; l'Actionnaire Commandité peut, notamment, décider que les Actions de chaque Classe d'Actions seront uniquement rachetées à un tel Jour d'Evaluation telle que prévue dans le Document D'émission. L'Actionnaire Commandité peut imposer des périodes de fermeture au rachat pendant lesquelles, le rachat des Actions n'est pas autorisé.

Le prix de rachat par Action sera payable pendant une période prévue par l'Actionnaire Commandité et/ou par le Document D'émission, pourvu que les certificats d'Actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société. Les Actions de chaque Compartiment ne seront pas rachetées lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par Action dans ce Compartiment est suspendu conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée, dans la série concernée, dans le Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par l'Actionnaire Commandité et/ou Document D'émission. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que l'Actionnaire Commandité et/ou le Document D'émission le déterminera.

Au cas où l'exécution d'une demande de rachat d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans une Classe en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par l'Actionnaire Commandité et/ou le Document D'émission, la Société peut décider de traiter la demande de cet Actionnaire comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'intéressé relevant de cette Classe d'Actions. La Société peut par ailleurs obliger un Actionnaire au rachat de toutes ses Actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des Actions détenues par cet Actionnaire tombe en dessous de la valeur déterminée. La Société a le droit de transférer à sa discrétion et sans frais, les Actions d'une Classe en une Classe d'Actions appropriée si le nombre des Actions d'un Actionnaire tombe en dessous du minimum requis par la Classe d'Action.

Si l'Actionnaire Commandité décide selon l'article 10 des présents Statuts de suspendre le calcul de la valeur nette des avoirs par Action d'une Classe, les Actions de cette Classe ne seront pas remboursées.

En plus, si à une date de rachat donnée, les demandes de rachat faites conformément au présent article et/ou les demandes de conversion faites conformément à l'article 9 des présents Statuts dépassent un certain seuil déterminé par l'Actionnaire Commandité et/ou le Document D'émission par rapport au nombre d'Actions en circulation dans une Classe d'Actions déterminée, l'Actionnaire Commandité peut décider que le rachat et/ou la conversion de tout ou partie de ces Actions sera, sur une base proportionnelle pour chaque Actionnaire demandant le rachat et/ou la conversion, reporté pendant une période et aux conditions déterminées par l'Actionnaire Commandité, eu égard à l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat et de conversion seront traitées, lors du plus prochain Jour d'Evaluation suivant cette période, prioritairement par rapport aux demandes introduites postérieurement.

La Société aura le droit, si l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire consentant par l'attribution en nature à l'Actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs constituée en fonction de telle(s) Classe(s) d'Actions d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'article 10) au Jour d'Evaluation auquel le prix de rachat est calculé, à hauteur de la valeur des Actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'Actions de la ou des Classes dont il est question, et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

Art. 8. Conversion des actions. A défaut de décision contraire par l'Actionnaire Commandité pour certaines Classes d'Actions tout Actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe, étant entendu que l'Actionnaire Commandité pourra soumettre ces conversions a des conditions et au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Le prix de conversion des Actions d'une Classe à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux Classes d'Actions concernées, calculée le même Jour d'Evaluation soumis aux dispositions du Document D'émission.

Au cas où l'exécution d'une demande de conversion d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans une Classe en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par l'Actionnaire Commandité, la Société peut décider de traiter la demande de cet Actionnaire comme une demande de conversion de toutes les Actions de l'intéressé relevant de cette Classe d'Actions. La Société peut par ailleurs obliger un Actionnaire à la conversion de toutes ses Actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des Actions détenues par cet Actionnaire tombe en dessous de la valeur déterminée.

Les Actions de chaque Compartiment ne seront pas converties lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par Action dans chaque Compartiment est suspendu conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.

Les Actions, dont la conversion en Actions d'une autre Classe a été effectuée, seront annulées.

Art. 9. Restrictions à la propriété des actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses Actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par l'Actionnaire Commandité ci-après désignées Personnes Non Autorisées).

L'émission et la vente des Actions sont exclusivement réservées aux investisseurs avertis dans le sens de l'article 2 de la Loi de 2007. Un investisseur institutionnel, professionnel ou un autre investisseur, y compris une personne physique, si cette dernière déclare par écrit son accord au statut de personne avertie et si elle investi au minimum un montant de EUR 125.000 ou un montant équivalent en tout autre devise librement convertible.

Si un investisseur déclare par écrit son adhésion au statut de personne avertie et s'il bénéficie d'une appréciation d'un établissement de crédit dans le sens de la directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement dans le sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion dans le sens de la directive 2001/107/CEE certifiant de son expertise, expérience et connaissance quant à l'appréciation adéquate de l'investissement effectué par la Société, alors il ou elle peut être autorisé à investir dans la Société un montant inférieur à EUR 125.000 ou le montant équivalent en tout autre devise librement convertible.

L'Actionnaire Commandité a le droit d'imposer des conditions plus sévères que celle requises à l'article 2 de la Loi de 2007.

Les ressortissants des Etats-Unis d'Amérique constituent une Classe particulière de Personnes Non Autorisées.

A cet effet, la Société pourra

(1) refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non Autorisée; et

(2) à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tout renseignement qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces Actions par une Personne Non Autorisée;

(3) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale des Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

(4) s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'Actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société.

Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire.

Art. 10. Calcul de la valeur nette d'inventaire par actions

Calcul et Publication

La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe d'Actions d'un Compartiment concerné sera exprimée dans la devise de la Classe ou dans la devise du Compartiment concerné. La valeur nette d'inventaire sera déterminée en divisant au Jour d'Évaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'Actions d'un Compartiment, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette Classe d'Actions le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par Action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise correspondante tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la Classe d'Actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des Actionnaires et de la Société dans quel cas toutes les demandes de rachat et de souscription seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

La fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire est détaillée, pour chaque compartiment, dans la partie B du Document d'Émission.

L'évaluation de toute valeur se fera de la manière suivante:

(1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des instruments du marché financier, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(2) Les valeurs mobilières et autres types de titres et instruments qui ne sont pas négociés ou quotés sur une quelconque bourse de valeurs ou marché réglementé (un Marché Réglementé) sont basées sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs ou sur le Marché Réglementé qui est normalement le marché principal pour de tels avoirs et déterminé de bonne foi par l'Actionnaire Commandité qui pourra se baser sur des lignes directrices d'évaluation comme la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).

(3) Les titres qui ne sont ni négociés, ni quotés sur un autre Marché Réglementé ou une bourse de valeurs, sont déterminés à leur valeur juste sur base de prix de vente raisonnablement prévisibles déterminés avec prudence et de bonne foi par l'Actionnaire Commandité.

(4) Les parts et actions d'organisme de placement collectif sont basés sur la dernière valeur disponible fournie par l'agent administratif, le gérant ou une autre source fiable impliquée dans le Fonds Sous-jacent.

(5) La valeur de liquidation des contrats à terme ou des options négociés hors-cote qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés vont valoir leur valeur de liquidation nette conformément aux politiques établies par l'Actionnaire Commandité, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat différent. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou ces contrats d'options sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par l'Actionnaire Commandité de façon juste et raisonnable. Les contrats d'échange sur défaut seront évalués à la valeur actuelle des paiements en espèces futurs par référence aux conventions d'usage des marchés, en ajustant les paiements en espèces en fonction de la probabilité de défaut ou par toute autre méthode telle que définie de bonne foi par l'Actionnaire Commandité s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur des contrats d'échange sur défaut en question. Les contrats d'échange de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie en référence à la courbe des taux applicable. Les autres contrats d'échange seront évalués à leur juste valeur marchande, telle que déterminée de bonne foi sur base des procédures établies par l'Actionnaire Commandité et reconnues par le réviseur de la Société.

(6) Tous les autres avoirs seront évalués de toute bonne foi selon les procédures établies par l'Actionnaire Commandité et décrites pour chaque Compartiment dans la Partie B du Document d'Émission.

La valeur de tous les éléments d'actif et de passif qui n'est pas exprimée dans la devise d'un Compartiment seront converties dans la devise de ce Compartiment aux derniers cours affiché par une quelconque banque reconnue.

L'Actionnaire Commandité peut, à son entière discrétion, permettre une autre méthode d'évaluation s'il estime que cette évaluation reflète mieux la valeur équitable des avoirs de la Société.

La valeur nette liquidative par Action de chaque Classe, le prix d'émission et le Prix de Rachat par action pour chaque Compartiment est disponible pendant les heures ouvrables au siège social de la Société et/ou l'Administrateur.

Suspension temporaire du Calcul

La Société peut temporairement suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire des Actions de tout Compartiment, ainsi que l'émission et le rachat d'Action de ses Actionnaires:

(1) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à cette Classe d'Actions est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues pourvu que telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société y cotés attribuable au Compartiment concernée; ou

(2) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis de l'Actionnaire Commandité par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à une Classe d'Actions ou ne peut les évaluer;

(3) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une Classe d'Actions ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'une Classe d'Actions sont hors de service;

(4) si pour toute autre raison les prix des investissements de la Société, attribuables à une Classe d'Actions donnée, ne peuvent être rapidement et exactement déterminés; ou

(5) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions d'une Classe ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, être effectués à des taux de change normaux;

(6) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société;

Pareille suspension sera notifiée aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'un autre Compartiment.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, auquel cas les Actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société dans les deux jours ouvrables suivant l'envoi de la notice de suspension aux Actionnaires, cette demande sera traitée au premier jour d'évaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

Art. 11. Politique d'investissement, Restrictions d'investissement, Comités et Organes de conseil. L'Actionnaire Commandité, en se basant sur le principe de la distribution des risques, a le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable en ce qui concerne chaque Compartiment, (ii) toutes restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société et des avoirs de ces Compartiments, selon la Loi de 2007, (iii) la stratégie de couverture applicable aux Classes spécifiques à l'intérieur de Compartiments en particulier et (iv) la ligne de conduite des questions de gestion et d'affaires de la Société, dans le pouvoir et les restrictions d'investissement de la manière décrite par l'Actionnaire Commandité dans le Document D'émission, dans le respect des lois et réglementations applicables.

L'Actionnaire Commandité, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider selon les termes du Document D'émission, que (i) tout ou une partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment sera cogéré sur base ségrégué avec d'autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres fonds et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou une partie des avoirs de deux ou plus de deux Compartiments seront cogérés sur base ségréguée ou conjointe.

L'Actionnaire Commandité peut mettre en place des comités ou des organes de conseil dans chaque Compartiment et déterminer les fonctions de ces comités y compris les recommandations et conseils en relation avec la gestion et les affaires de la Société en ce qui concerne le Compartiment concerné. La dénomination des comités et les règles de composition, de fonctions, les devoirs, la rémunération de ces comités seront décrits dans le Document D'émission.

Art. 12. Responsabilités des actionnaires. Les détenteurs d'Actions Ordinaires ne sont responsables que jusqu'au montant du capital apporté à la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

Art. 13. Assemblées des actionnaires. L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le second mercredi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable des banques au Luxembourg (un Jour Ouvrable), l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant de l'Actionnaire Commandité.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée

générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

Les Actionnaires de la Classe ou des Classes d'Actions émises relatives à un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les Actionnaires d'une Classe d'Actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette Classe.

Art. 14. Avis de convocation, Quorum, Procurations, Majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la Société ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque Action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf si prévu autrement par la Loi de 1915 ou par les Statuts, des résolutions proposées à une assemblée générale des Actionnaires seront approuvées par la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

Art. 15. Avis de convocation. Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité. La convocation indique l'ordre du jour. Si des Actions au porteur ont été émises, l'avis de convocation est fait par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

La convocation est adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire détenant des Actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des Actions.

Si toutes les Actions sont des Actions nominatives, la convocation peut se faire par lettre recommandée seulement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre n'importe quelle résolution qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 17. Administration. La Société sera administrée par Philos Asset Management (l'Actionnaire Commandité), une société à responsabilité limitée qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires.

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous les actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous les actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la Société.

Art. 18. Dépositaire. Dans les conditions prévues par la Loi de 2007, la Société contractera un contrat de banque dépositaire avec une institution bancaire ou un établissement de crédit tel que défini par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée (le Dépositaire).

Le Dépositaire remplira les fonctions et assurera les responsabilités prévues par la Loi de 2007. Si le Dépositaire souhaite ne plus agir en tant que tel, l'Actionnaire Commandité fera de son mieux pour trouver un dépositaire successeur et le nommera en remplacement du Dépositaire sortant. L'Actionnaire Commandité peut mettre fin au mandat du Dépositaire mais ne peut pas le révoquer jusqu'à la nomination du dépositaire successeur pour agir à sa place.

Jusqu'au remplacement du Dépositaire, qui doit intervenir dans une période de deux mois à partir de la décision de l'Actionnaire Commandité de mettre fin au mandat ou de la démission du Dépositaire, le Dépositaire entreprendra toutes les démarches pour la bonne conservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Art. 19. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Action-

naire Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire commanditaire.

Art. 20. Réviseurs. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 1915 et de la Loi de 2007.

Art. 21. Exercice social - Comptes sociaux. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la Société seront exprimés en EUR.

Art. 22. Affectation des revenus. L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité et dans les limites de la loi, des Statuts et du Document D'émission, la manière suivant laquelle les revenus de chaque Classe d'un Compartiment seront appliqués et peut déclarer, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité, des distributions.

Pour toute Classe habilitée à des distributions, l'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les lois applicables.

Les distributions peuvent être payées dans une devise et en temps et lieu déterminés de temps en temps par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut décider de distribuer des actions bonus en lieu des dividendes en liquide selon les termes et conditions déterminées par l'Actionnaire Commandité.

Toutes distributions n'ayant pas été réclamées dans les cinq ans après leur déclaration seront perdues et retournées aux Classes émises dans le Compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et tenu à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 23. Fusion, Dissolution et Liquidation de Compartiments et de la société.

Liquidation ou Fusion de Compartiments ou de Classes d'Actions

Dans l'hypothèse ou, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets totaux d'un Compartiment ou d'une Classe diminue ou atteint un montant déterminé par l'Actionnaire Commandité et/ou le Document D'émission comme étant le niveau minimum d'un tel Compartiment ou d'une telle Classe pour fonctionner de manière économiquement efficace ou dans le cas d'une modification substantielle dans la situation politique, économique ou monétaire, ou dans le cas d'une rationalisation économique, l'Actionnaire Commandité peut décider d'offrir aux Actionnaires concernés de convertir leurs Actions en Actions d'un autre Compartiments selon les termes fixés par l'Actionnaire Commandité ou de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Classe concernée à la valeur nette d'inventaire par actions (en prenant en compte les prix de réalisation projetés d'investissements et les dépenses de réalisation calculées à la date d'Evaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet). La Société fera parvenir une notification aux détenteurs des actions concernées avant la date effective du rachat obligatoire, qui indiquera les raisons et la procédure de l'opération de rachat.

Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cession, la fusion ou le transfert du Compartiment concerné.

De plus, l'assemblée générale de toute Classe ou de tout Compartiment aura, dans toutes les autres circonstances et sans quorum et par simple majorité, le pouvoir, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité, de rembourser toutes les Actions du Compartiment concerné ou de la Classe concernée et de rembourser aux Actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions (en tenant compte les prix de réalisation effectifs des investissements et des dépenses de réalisation) calculés à la Date d'Evaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet.

Les avoirs ne pouvant être distribués à leurs bénéficiaires au moment de la mise en place du remboursement seront déposés dans une banque ou dans une institution de crédit, tel que défini dans la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, pour une période de six mois; après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse de Consignation au nom de la personne attirée à le faire.

Dans les mêmes circonstances que décrites dans le premier paragraphe de cet article, l'Actionnaire Commandité peut décider d'allouer les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, ou à tout autre compartiment dans un tel organisme d'investissement collectif et de désigner les Actions du Compartiment concerné comme actions d'une autre compartiment (suivant un split ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant aux droits fractionnaires des Actionnaires). Une telle décision sera communiquée de la manière décrite dans le premier paragraphe de cet article un mois avant son entrée en vigueur (et, de plus, la publication contiendra des informations en relation avec le nouveau compartiment), afin de permettre aux Actionnaires de demander le remboursement de leurs Actions, sans frais, durant cette période.

Sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité, une contribution des avoirs et des obligations attribuables à tout Compartiment à un autre Compartiment dans la même Société peut, en toutes autres circonstances, être décidée

par une assemblée générale des actionnaires du Compartiment ou de la Classe concernée pour laquelle il n'y aura aucun quorum requis et qui décidera de cette amalgamation par une résolution prise à la simple majorité de ceux présents ou représentés et votants à cette assemblée.

De plus, une contribution d'avoirs et d'obligations attribuables à tout Compartiment à un autre organisme de placement collectif mentionné dans cet article ou à un autre compartiment dans un autre organisme de placement collectif demandera une résolution des Actionnaires de la Classe ou du Compartiment concerné avec une exigence de quorum de 50% des Actions en émission et adopté au 2/3 de majorité des Actions présentes ou représentées, sauf si une telle amalgamation est mise en place dans un organisme de placement collectif luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, dans quel cas la résolution deviendra obligatoire uniquement pour les Actionnaires qui ont voté en faveur de cette amalgamation.

Dissolution

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale, soumise au quorum et aux obligations de majorité pour la modification des présents Statuts et soumise à l'acceptation par l'Actionnaire Commandité.

Si les avoirs de la Société tombent en dessous des deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera rapportée à l'assemblée générale des Actionnaires par l'Actionnaire Commandité. Soumis à l'accord de l'Actionnaire Commandité, l'assemblée générale des Actionnaires, pour laquelle aucun quorum n'est requis décidera par simple majorité des votes des Actions représentées lors de l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société sera évoquée à l'assemblée des Actionnaires dès que le capital social tombe en dessous du quart du capital minimum précisé à l'article 5. Dans ce cas, l'assemblée se tiendra sans aucune exigence de quorum de vote et la dissolution peut être décidée, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, par les Actionnaires détenteurs d'un quart des votes des actions représentés à cette assemblée.

L'assemblée doit être convoquée de manière à pouvoir être tenue dans une période de quarante jours à partir de la certitude de la chute des avoirs nets de la Société en dessous des deux tiers ou du quart du minimum légal, le cas échéant.

Dans le cas d'une liquidation volontaire de la Société, la liquidation sera effectuée selon les dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2007. Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société continuera, à partir de sa dissolution, à exister pour liquidation. Les transactions de la Société seront conduites par un ou plusieurs liquidateurs, qui, après avoir été approuvés par les autorités régulatrices compétentes, seront nommés par une assemblée des Actionnaires, qui décidera de leurs pouvoirs et compensations.

La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux de circulation adéquate, dont l'un sera un journal luxembourgeois.

Dans le cas où la Société devait être liquidée obligatoirement, les dispositions de la Loi de 2007 seront exclusivement applicables.

L'émission de nouvelles Actions par la Société cessera à dater de la publication de la notification d'assemblée des Actionnaires durant laquelle la dissolution et la liquidation de la Société seront proposés.

Le ou les liquidateurs réaliseront les avoirs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et ventileront les produits de la liquidation de chaque Compartiment, nets de tous les frais de liquidation, parmi les détenteurs d'actions dans chaque Classe selon leurs droits respectifs.

Tout montant non réclamé par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société sera déposé à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les montants déposés restent non réclamés au-delà de cette période de temps définie, ils seront perdus.

Art. 24. Modifications statutaires. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier la Loi de 1915 et la Loi de 2007.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.
- (2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010, afin notamment d'approuver les comptes du premier exercice.

Souscription et Paiement

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les Actions comme suit:

(1) Philos Asset Management, prénommée: Action de Commandité:	1 (une)
(2) Currency Capital Management, S.L., prénommée: Actions Ordinaires:	29 (vingt-neuf)
(3) Philos Asset Management, prénommée: Actions Ordinaires:	1 (une)
Total des Actions de Commandité et Actions Ordinaires:	31 (trente et une)

Toutes les Actions de Commandité et Actions Ordinaires ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration et estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 8.000,- (huit mille euros).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité:

1. que l'objet de la Société a été déterminée et que les Statuts ont été établies;
2. que Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société; et
3. que le siège social de la société de la Société est établi au 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte. signé: Y. ARBAUT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5798. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009024663/242/1125.

(090031887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

MAS International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.690.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009027460/231/14.

(090030126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Babble Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 109.628.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009027461/9127/12.

(090029944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Um Ries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 13, Zone Industrielle Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 95.883.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009027462/1644/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06165. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

I.D., International Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 40.198.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 23 janvier 2009, ont été déposés au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 février 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009027463/225/13.

(090029902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Um Ries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 13, Zone Industrielle Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 95.883.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009027464/1644/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06162. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Studiocare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 9, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 96.839.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009027465/231/14.

(090030105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Next Generation Aircraft Finance S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009027466/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03773. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Crismar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.622.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009027468/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05635. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.468.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 décembre 2008, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 décembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009027469/219/14.

(090030068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Iris Garden Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.851.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009027470/231/14.

(090030114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Arizona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.927.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009027471/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05638. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.468.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 janvier 2009, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 janvier 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009027472/219/14.

(090030071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Alander S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. California Internet Holding S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.049.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2008, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009027475/219/15.

(090029882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Terralux Consult SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.955,74.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.559.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ralph Radtke.

Référence de publication: 2009027476/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06345. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Dresdner Leasing 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.888.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027477/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05515. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Terralux Consult SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.955,74.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.559.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ralph Radtke.

Référence de publication: 2009027478/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06344. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Look Group 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apax Look Group 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.810.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 décembre 2008, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009027479/219/15.

(090029883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Terralux Consult SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.955,74.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.559.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ralph Radtke.

Référence de publication: 2009027480/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06342. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.546.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 décembre 2008, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009027481/219/14.

(090029887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.304.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027482/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05845. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 143.811.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 décembre 2008, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 07 janvier 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009027485/219/14.

(090029890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Terralux Consult SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.955,74.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.559.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ralph Radtke.

Référence de publication: 2009027483/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06341. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Terralux Consult SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.955,74.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.559.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ralph Radtke.

Référence de publication: 2009027484/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06340. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Flexis S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.805.

STATUTES

In the year two thousand and nine,

on the twelfth day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

"Stichting Flexis", a stichting company incorporated under the laws of The Netherlands, registered under number 34325391, and having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA, Amsterdam, The Netherlands,

represented by Me Nicki KAYSER, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Amsterdam (The Netherlands) on 11 February 2009, which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said person represented as described above has drawn up the following articles of incorporation of a company which it hereby declares to form and which it has agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, by the law of 22 March 2004 on securitisation as amended and by the present articles of incorporation.

The company will exist under the name of "Flexis S.A."

The company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation as amended, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation as amended.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation as amended;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes, warrants, certificates, Schuldscheine and other debt securities, ordinary shares, preference shares (actions privilégiées) with or without voting rights and beneficiary shares (parts bénéficiaires) and all other types of securities (the "Financial Instruments"), in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- enter into and maintain swaps, options, forwards, futures, derivatives, foreign exchange transactions and other instruments or arrangements in order to hedge individually or on a portfolio basis a transaction;
- transfer any of its assets against due consideration and/or in accordance with the relevant issue documentation.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation as amended.

The company may carry out any transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation as amended to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreement to which the company may then be a party.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these articles of incorporation.

In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Art. 7. Compartments. The board of directors may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the bonds, notes, certificates, warrants or other debt securities issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the board of directors. If ordinary shares, preference shares and/or beneficiary shares and/or other equity instruments are issued within a compartment, the terms and conditions thereof will be determined by the shareholder(s) and these articles of incorporation will be amended accordingly.

Each holder of Financial Instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these Financial Instruments and these articles of incorporation by subscribing to these Financial Instruments.

The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The board of directors shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the company for the purposes of ascertaining the rights of holders of Financial Instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these articles of incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the company which the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, does not consider is attributable to a particular compartment, the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the board of directors shall have power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, the company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the company as a whole shall be general liabilities of the company and may be allocated by a decision of the board of directors to all compartments on a pro-rata basis and/ or in accordance with the relevant issue documentation.

Chapter III. - Board of directors, Independent auditor(s)

Art. 8. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. However, when the company has only one shareholder, the board of directors may be composed of only one member appointed by the Sole Shareholder. The company shall have at least one director at all times.

Any director which is a legal entity must appoint a permanent representative.

The directors shall be elected by the Sole Shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders), which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders shall ratify the election at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. If there are several directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The members of the board of directors as well as any other person(s) attending the meeting of the board of directors, shall not disclose, even after the end of their relationship, the information they possess on the company and the disclosure of which could harm the interests of the company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it in the public interest.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

If the board of directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing, the document to be signed by the sole director.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to its activities and notably in relation to bonds, notes, certificates, Schuldscheine, warrants and other debt securities and ordinary shares, preference shares, beneficiary shares and/or other equity instruments issued by the company and corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Conflicts of Interest. If any member of the board of directors of the company has or may have any personal interest in any transaction of the company, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the board of directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the company.

No contract or other transaction between the company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of directors, or any officer of the company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Representation of the company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) directors, when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board of directors is composed of only one (1) member, or by the individual signature of the person

to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 15. Independent Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders. As long as one shareholder holds all shares in the company, all powers vested in the general meeting of the shareholders will be exercised by the Sole Shareholder.

In the case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday in the month of July of each year, at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 19. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, fax or email as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 20. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March the following year.

The board of directors draws up the annual accounts.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the company.

After allocation to the Legal Reserve and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors for each compartment, respectively, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Limited recourse and Non petition

Art. 23. Limited Recourse. Claims against the company of holders of Financial Instruments issued by the company outside of a specific compartment or any other creditors of the company outside of a specific compartment are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of Financial Instruments issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 24. Non Petition. No holder of any Financial Instruments issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004 as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31 March 2010.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the articles of incorporation in the year 2010.

Subscription and Payment

The party appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Share(s)	Share Premium (EUR)	Payments (EUR)
Stichting Flexis	31,000.-	31	3,100.-	34,100.-
Total	31,000.-	31	3,100.-	34,100.-

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

"Stichting Flexis", representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

1. The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

(i) Mrs Heike Kubica, professionally residing at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, born on 23.07.1974 in Lutherstadt Eisleben / Germany.

(ii) Mr Marco Hirth, professionally residing at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, born on 04.01.1971 in Neuerburg / Germany.

(iii) Mr Ravi Cunnoosamy, professionally residing at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, born on 15.11.1971 in Port Louis, Mauritius.

2. The registered office of the company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the proxy holder of the appearing party, named above, this deed and the articles of incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxy holder, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Stichting Flexis", une société stichting (fondation) de droit néerlandais, enregistrée sous le numéro 34325391, et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA, Amsterdam, Pays-Bas,

représentée par Me Nicki KAYSER, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2009 à Amsterdam (Pays-Bas),

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante représentée, telle que décrite ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination "Flexis S.A."

La société peut avoir un actionnaire unique (l' "Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir et disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets, warrants, certificats, Schuldscheine et autres titres de dette, actions ordinaires, actions privilégiées avec ou sans droit de vote, parts bénéficiaires et tout autre type de valeurs mobilières (les "Instruments Financiers"), afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- entrer dans et entretenir des transactions portant sur des swaps, options, contrats et actifs financiers à terme, produits dérivés, taux de changes et autres instruments ou contrats afin de couvrir, individuellement ou dans le cadre d'un portefeuille, une transaction.

- transférer ses actifs contre juste rémunération et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujette aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée.

La société peut effectuer toute transaction, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout acte ou activité licites et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit en violation avec aucun contrat auquel la société puisse être alors partie.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31'000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1'000,- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la société rachète à son (ses) actionnaire(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des valeurs mobilières de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux obligations, billets, certificats, warrants ou autres titres de dette émis pour chaque compartiment ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le conseil d'administration. Si des actions ordinaires, actions privilégiées et/ou parts bénéficiaires et/ou tout autre titre de capital sont émis par un compartiment, les règlements et conditions de l'émission seront déterminés par le ou les actionnaire(s) et ces statuts seront modifiés en conséquence. Tout détenteur d'Instruments Financiers émis est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions d'émission applicables à ces Instruments Financiers ainsi que par les statuts du fait même de la souscription de ces Instruments Financiers.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, le conseil d'administration doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la société dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'Instruments Financiers de chaque compartiment dans le cadre des statuts et des règlements et conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve irréfragable de tels droits en l'absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment correspondant.

Lorsqu'il est question d'actifs de la société que le conseil d'administration, ou tout autre personne agissant pour le conseil d'administration, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le conseil d'administration ou son délégué pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le conseil d'administration aura le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la société, incluant tous les compartiments, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Les frais, coûts, dépenses et autres dettes contractés au nom de la société dans son ensemble sont des dettes générales de la société et peuvent être allouées à tous les compartiments au prorata et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante, par décision du conseil d'administration.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Réviseur(s) d'entreprises

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, lorsque la société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut

être composé d'un seul membre nommé par l'actionnaire unique. La société aura au moins un administrateur à tout moment.

Toute personne morale membre du conseil d'administration doit désigner un représentant permanent.

Les administrateurs seront nommés par l'Actionnaire Unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Associé Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires ou des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur, email ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de la renonciation par écrit ou par câble, par télécopieur, email ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit or par câble, par télécopieur, email ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Ces moyens de communication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les membres du conseil d'administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire ou dans l'intérêt public.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit et l'écrit sera signé par l'administrateur unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec ses activités et notamment en relation avec des obligations, billets, certificats, Schuldscheine, warrants et autres titres de dette et actions ordinaires, actions privilégiées, parts bé-

néficiaires et/ou tout autre titre de capital émis par la société et correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Conflits d'Intérêt. Si un membre du conseil d'administration de la société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la société, celui-ci devra en aviser le conseil d'administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le conseil d'administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du conseil d'administration ou tout fondé de pouvoir de la société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs lorsque le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul (1) membre, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réviseur(s) d'entreprises. Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Aussi longtemps qu'un seul actionnaire détiendra toutes les actions de la société, tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'Actionnaire Unique.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mardi du mois de juillet de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 19. Procédure, Vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopieur ou email un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont transmises de façon continue.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et finit le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la " Réserve Légale ") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la société.

Après affectation à la Réserve Légale et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme (le cas échéant), ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (le cas échéant), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration pour chaque compartiment, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Recours limité et Non pétition

Art. 23. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs d'Instruments Financiers émis par la société en dehors d'un compartiment particulier ou des autres créanciers de la société en dehors d'un compartiment particulier sont limitées aux actifs de la société.

Les créances de détenteurs d'Instruments Financiers émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 24. Non Pétition. Aucun détenteur d'Instruments Financiers émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension

des paiements, de concordat préventif de la faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 mars 2010.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2010.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions (s)	Agio (EUR)	Libération (EUR)
Stichting Flexis	31,000.-	31	3,100.-	34,100.-
Total	31,000.-	31	3,100.-	34,100.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Évaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

"Stichting Flexis", représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1 Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:

(i) Madame Heike Kubica, avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben / Allemagne.

(ii) Monsieur Marco Hirth, avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, né le 4 janvier 1971 à Neuerburg / Allemagne.

(iii) Monsieur Ravi Cunnoosamy, avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, né le 15 novembre 1971 à Port Louis, Ile Maurice.

2 Le siège social de la société est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. KAYSER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2009. Relation: EAC/2009/1730. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009028023/239/615.

(090030413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.961.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009027486/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05853. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Masi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 62.477.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009027487/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06337. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Sole SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg E 2.830.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Madame Yvette GOEDERT, demeurant à L-4687 Differdange, 139 rue Woiwer.

2.- Mademoiselle Natascha GOMES, demeurant à L-4687 Differdange, 139 rue Woiwer. ici représentée par Madame Yvette GOEDERT, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Differdange, le 25 décembre 2008, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquelles comparantes ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que "SOLE S.C.I." ayant son siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 40 rue du Brill, a été constituée suivant acte sous seing privé, du 3 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 218 en date du 8 février 2002, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro E2830.
- que le capital social est de cent mille francs luxembourgeois (100.000.-flux) dont deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (2478,94), représenté par cent parts sociales (100) de mille francs luxembourgeois dont vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79.-)chacune;
- que Madame Yvette GOEDERT, est associée et propriétaire de quatre-vingt-quinze parts (95) de la prédite société;
- que Mademoiselle Natascha GOMES, est associée et propriétaire de cinq parts (5) de la prédite société;
- qu'elles décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.
- que l'activité de la société a cessé et qu'elles sont investis de tout l'actif et qu'elles régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée à la gérante pour l'exécution de leurs mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4687 Differdange, 139 rue Woiwer.

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à SIX CENTS EUROS (EUR 600.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goedert; Gomes, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/ 15939. Reçu douze euros 12.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009028609/203/41.

(090031493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Lapiazzetta SA., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.382.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 janvier 2009, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 février 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009027488/219/14.

(090029897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Masi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.477.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009027490/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06335. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

Les comptes annuels pour la période du 8 juin 2007 (date de constitution) au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027491/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05855. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

E.G.D.L. S.A., Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 102.381.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 décembre 2008, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009027492/219/14.

(090029900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Alimede Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.945,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.645.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 13 février 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant A de la société avec effet au 02 février 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mr Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet au 02 février 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Stefano CORBELLA de son poste de gérant B de la société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Mr Roberto MURONI, résidant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas, au poste de gérant B de la société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009028021/6341/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

International Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 112.948.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009027493/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06330. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Interfab SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Interfab Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.278.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54074 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009027495/211/13.

(090030067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Moltech Invent S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 29.008.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société et le commissaire aux comptes en date du 16 décembre 2008

1. Administrateurs:

1.1 Thinh Trong Nguyen ayant pour adresse professionnelle le 165B, route du Grand-Lancy, 1213 Onex, Suisse, est nommé administrateur en remplacement de Vittorio de Nora avec effet immédiat jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire;

1.2 La nomination de Thinh Trong Nguyen sera ratifiée par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires;

1.3 La démission de Karin Boeren-Cluwen en tant que administrateur a été acceptée avec effet immédiat;

1.4 Georg Echternach ayant pour adresse professionnelle le 104 Rijkssstraatweg, 7383 AW Voorst, Pays-Bas, est nommé administrateur en remplacement de Karin Boeren-Cluwen avec effet immédiat jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire;

1.5 La nomination de Georg Echternach sera ratifiée par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009027543/631/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Unicorn Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 116.244.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 février 2009

- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Charles Meyer en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 octobre 2008.

- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Alain Heinz en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer M. Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique décide de nommer M. Cédric Raths, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique confirme que dorénavant le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

* *Gérants de catégorie A*

- M. Michael Schuster

* *Gérants de catégorie B*

- M. Alain Peigneux

- M. Cédric Raths

Pour extrait sincère et conforme

Pour Unicorn Investors S.à r.l.

Cédric RATHS

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2009028024/6341/31.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

Le rapport annuel révisé au 30 Septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027496/1164/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06326. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

SEB Optimus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 64.732.

Le rapport annuel révisé au 30 Septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027501/1164/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06321. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Tofev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.217.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 février 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- De proroger le mandat des administrateurs suivants:

* Monsieur Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri; Administrateur;

* Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29.10.1976 à Pompéi en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri; Administrateur;

Lesdits mandats prendront également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOFEV S.A.

Signature

Référence de publication: 2009027497/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05651. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Birdsview Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 117.597.

—
Le rapport annuel révisé au 30 Septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027502/1164/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06311. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Eberno, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.283.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 12 février 2009 a noté le non renouvellement de la candidature de M. Henri Grisius aux fonctions d'administrateur de la société et décide de nommer en remplacement avec effet immédiat:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 12 février 2009 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et a noté que leur adresse professionnelle a changé, avec effet au 1^{er} février 2009:

- Madame Michelle DELFOSSÉ, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 12 février 2009 a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes et a noté son transfert de siège social:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 12 février 2009 a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour EBERNO

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009027787/833/34.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06388. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Steffen Holzbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 45.638.

—
Auszug des Protokolls der ausserordentlichen Generalversammlung vom 7. juli 2008

„Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, daß die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie das Mandat des Aufsichtskommissars abgelaufen sind.

Der Verwaltungsrat wird sich für eine neue Dauer von 6 Jahren wie folgt zusammensetzen:

- Herr Ferdinand STEFFEN, Zimmer- und Dachdeckermeister, L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler
- Herr Stephan HOSTERT, Informatiker, D-54298 Welschbillig-Hofweiler, 4A, Ringstrasse
- Herr Matthias HETTINGER, Holzkaufmann, D-54298 Welschbillig-Hofweiler, 18, Markusstrasse

Das Mandat von Herrn Stephan HOSTERT, vorgenannt, als Geschäftsführer / delegiertes Verwaltungsratsmitglied wird für die Dauer von 6 Jahren erneuert.

Herr Matthias HETTINGER, vorgenannt, wird zum Geschäftsführer / delegierten Verwaltungsratsmitglied für den kaufmännischen Bereich ernannt. Für die tägliche Geschäftsführung im kaufmännischen Bereich wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift von Herrn Matthias HETTINGER verpflichtet.

Das Mandat des Aufsichtskommissars SOFINTER GESTION S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2 Parc d'activité Syrdall, wird für eine Dauer von 6 Jahren verlängert.

Alle vorgenannten Mandate enden nach der Generalversammlung des Jahres 2014, welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet."

Luxemburg, den 7. Juli 2008.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Steffen / Hettinger / Hostert

Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Référence de publication: 2009027802/820/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Euroeast Investments SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.344.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009027503/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06462. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Euroeast Investments SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.344.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, Boulevard Royal, B.P. 742
L-2017 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009027504/803/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06464. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

The Jupiter Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.737.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 9 janvier 2009 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Jonathan Carey (résidant en Angleterre), Garth Lorimer Turner (résidant aux Bermudes) et Patrick Zurstrassen (résidant à Luxembourg) et Maître Jacques Elvinger (résidant à Luxembourg), aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010.

2. L'assemblée a ré-élu Ernst & Young à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour THE JUPITER GLOBAL FUND
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009027521/41/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Euroeast Investments SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.344.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, Boulevard Royal
B.P. 742
L-2017 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009027505/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06467. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Cassiopée International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.745.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027506/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05124. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Innovation Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 100.167.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour INNOVATION IMMOBILIERE S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009027527/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05211. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Chizton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.078.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027518/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06612. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Harvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027512/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05111. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.
